

## **RAPPORT DE GESTION**

**SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

---

### **Association GAB 65**

**28 rue de la Libération - Hôtel Entreprise Libération  
65000 TARBES**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 8 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et vous rendre compte de l'activité de notre association pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir:

- le bilan
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre association, soumis ainsi à votre approbation, ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 3095.77€, après déduction des amortissements et des provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons d'affecter conformément aux statuts comme il sera dit ci-après.

#### **I.- RAPPORT DE GESTION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE**

En ce qui concerne l'activité proprement dite de notre association :

- Cette année, le GAB a continué sa progression d'adhésion avec 90 adhérent·e·s à jour de cotisations, la dynamique enregistrée en 2022 continue. Nous comptons sur vous en 2024, avec déjà 60 adhérent·e·s .

Le Conseil d'Administration de notre association qui n'a pas changé cette année s'est réuni une dizaine de fois.

- Les charges d'exploitation s'élèvent à 352139€ contre 332251€ l'exercice précédent. Nous pouvons constater une hausse de certains postes de dépenses comme les prestations de services, +6000€ (20950€ liés au projet Ferme En Coop – 26553€ liés aux intervenants VIVEA, et 3160€ aux intervenants des dossiers FEADER). Les autres augmentations sont aussi liées à notre surcroît d'activité : 8718€ de cout de formation Coral contre 6601€ l'année dernière, 27728€ de frais Bio pour tous contre 20323€ en 2022.

Tout comme le CA, l'équipe salariée du GAB est restée stable, aussi bien en effectifs qu'en nombre d'ETP (4,4) : La masse salariale comprenant donc 6 salariés reste le premier poste des dépenses de la structure (59% contre 56% en 2023).

- Les produits d'exploitation réalisés s'élèvent à 359951€ contre 336724€ au 31 décembre 2022.

Cette année la formation à destination des agriculteurs est encore en progression (de 45390 à 38113€). Notre association a organisé 26 journées de formations et rencontres techniques à destination des agriculteurs, (213 participations de producteurs et plus de participations de porteurs de projet), a mené différentes actions de structuration des filières bios, a porté le projet « Quartier Paysan » l'événement du 21 octobre dernier ; A œuvré à la promotion de l'Agriculture Biologique et des produits bios et locaux, a coordonné l'action Bio Pour Tous, a mené des projets autour de la transmission et de l'installation et a renseigné une soixantaine de candidats à l'installation ou la conversion.

Les subventions publiques représentent 66% de notre produit d'exploitation soit une augmentation de 5%. Augmentation dû en principal sur l'action Bio Pour Tous.

- Concernant le résultat exceptionnel : Les charges exceptionnelles correspondent à des écarts sur les conventions Feader 2020 et le sous provisionnement de certaines dépenses.

Les produits exceptionnels sont quant à eux principalement dus à une augmentation de l'enveloppe DEPHY, et des dépenses trop provisionnées en 2022.

- 2023, la gestion de la trésorerie est encore compliquée hormis sur le dernier trimestre ou nous avons pu obtenir de la part des Biocoop Lourdes, Arreau et Lannemezan un apport de 10000€ que nous avons commencé à rembourser en mars 2024. Une avance sur prestation de

10000€ de la CCAS. et deux prêts de Midi-Pyrénées Actives et du Crédit Coopératif de 15000€ chacun. Concernant les paiements, la région Occitanie a versé un paiement d'un des 2 dossiers du Feader 2021 (16661 sur 28656€) et nous sommes toujours en attente d'un dossier Feader 2020 sur lequel nous avons eu un contrôle début 2023 validé en mai dernier (16573.19€).

- Le résultat d'exploitation est positif de 7812.17 €. Il est minoré par le résultat exceptionnel (-4427.29€) et par le résultat financier (-289.11€) pour un résultat final de +3095.77€.

## **II.- AFFECTATION DU RESULTAT 2023 & REGARD SUR LE 1<sup>er</sup> trimestre 2024**

- Nous vous proposons d'affecter ce résultat excédentaire au compte report à nouveau pour arriver à 30174€ et d'affecter 17000€ de cette somme sur nos fonds propres statutaires :

Pour obtenir un solde positif de 50000€ et un report à nouveau positif de 13174€ ainsi que 25000€ de fonds propres complémentaires

- En 2024, le début d'année continue sur la même lancée que 2023 en matière d'adhésion, d'activité de formations. A ce jour l'équipe salariée reste identique.
- Concernant notre budget, nous prévoyons un résultat à l'équilibre.

## **III.- RESOLUTIONS PARTICULIERES**

Les mandats d'administrateur ne sont pas rémunérés.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner votre quitus à la gestion de notre conseil d'administration pour l'exercice 2023.

Fait à Tarbes (Hautes-Pyrénées)

Le 21 mars 2024